



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le jeudi 28 mars 2013

### **Le préfet du Val-d'Oise s'engage dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes : signature de la deuxième convention du téléphone portable d'alerte**

Le 26 mars 2013, l'Etat et le Conseil général du Val d'Oise ont signé une deuxième convention visant à renforcer la protection des femmes, victimes de violences conjugales, en très grand danger avec l'ensemble des partenaires.

Elle permet de renforcer le nombre de téléphone portables d'alerte qui passe désormais de 5 à 10.

Elle complète ainsi celle signée le 8 mars 2012 en Préfecture dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme.

Après un an d'expérimentation, on ne peut que constater une réelle efficacité de ce dispositif, liée au sentiment de sécurité des détentrices, la qualité d'écoute du télé-assisteur et la réactivité des interventions policières.

A ce jour les 5 premiers téléphones ont été attribués. Ils ont contribué à rassurer et à protéger les femmes victimes et pour l'une d'entre elles d'éviter un drame, grâce à l'intervention rapide des forces de l'ordre.

Ce dispositif est bien un outil privilégié de prévention des violences conjugales dans un département où, en 2012, plus de 4800 faits de violences ont été commis à l'encontre des femmes et près de 1400 faits de violences conjugales ont été constatés par les services de police.

Ont ainsi travaillé ensemble et apporté leur savoir-faire, voire un soutien financier à cette opération, l'Etat à travers un financement des associations présentes dans le dispositif, les forces de sécurité (service de police et groupement de gendarmerie), les magistrats, le Conseil général qui participe financièrement à hauteur de 10 000,00 €, la société Mondial Assistance qui assure de nombreuses prestations, la société France Télécom orange, notamment par la mise en service des lignes téléphoniques dédiées, les associations du Coté des femmes, l'association pour l'accompagnement et la formation des familles (AFAVO), et le centre d'information sur les droits des femmes et des familles - centre d'information et d'aide aux victimes qui accueillent, orientent, accompagnent, les femmes victimes de violences bénéficiaires du téléphone d'alerte.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes nécessitent la mobilisation de tous et demeurent plus que jamais une priorité de l'Etat.

